

CULTURE MONTRÉAL

MÉMOIRE SUR LES QUARTIERS CULTURELS

**Document d'orientation élaboré par la Direction de la culture et
du patrimoine, Ville de Montréal**

présenté à

Commission sur la culture, le patrimoine et le sport, Ville de Montréal

par

Anne-Marie Jean
Directrice générale, Culture Montréal

Montréal, le 12 octobre 2011

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
1. CULTURE MONTRÉAL : UN MOUVEMENT CITOYEN.....	1
2. PLAN D'ACTION 2007-2017 : L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL.....	2
3. UNE VISION INTÉGRÉE ET DÉCENTRALISÉE	4
4. DES RESSOURCES ET DU LEADERSHIP	6
5. LES ATELIERS D'ARTISTES.....	8
6. LA CULTURE, 4 ^E PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	10
7. LISTE DES DOCUMENTS EN ANNEXE	12

1. Culture Montréal : un mouvement citoyen

Fondé en 2002, Culture Montréal est un mouvement citoyen indépendant et non-partisan, qui met en lumière et suscite la contribution des arts et de la culture au développement et au rayonnement de Montréal. Notre organisation compte aujourd'hui près de 1000 membres. Ils proviennent du milieu culturel, mais aussi d'autres secteurs, tels que celui des affaires, de l'éducation et du développement communautaire, et portent à cœur la cause des arts et de la culture dans toutes les sphères de la société.

Par des activités de recherche, d'analyse et de concertation, de même que par la diffusion d'information et l'organisation d'événements, Culture Montréal œuvre, tout particulièrement, à la promotion du droit, de l'accès et de la participation à la culture pour les citoyens montréalais. Le développement des quartiers culturels sur le territoire métropolitain s'inscrit, dans ce cadre, comme une priorité d'action pour Culture Montréal.

Dans la mise en œuvre de cette mission, Culture Montréal perçoit la ville comme un ensemble vivant qui favorise l'expression des identités, de la créativité et des pratiques artistiques. Le territoire est porteur de valeurs et influence les interactions sociales et culturelles. Le « quartier culturel » est donc, de facto, un « espace citoyen », i.e. un écosystème au sein duquel agissent et interagissent une pluralité d'acteurs locaux. En ce sens, les arts et la culture constituent une dimension essentielle de la qualité du milieu de vie.

Depuis deux ans, Culture Montréal a multiplié les initiatives concernant cet enjeu. La participation des citoyens aux arts et à la culture, à travers le développement des quartiers culturels, a été au cœur des discussions de notre dernière assemblée générale, suscitant un vif intérêt et la mobilisation de nombreux membres et acteurs du développement local. Nous avons ainsi entrepris un vaste chantier, sur le terrain, pour mieux connaître les attentes et les besoins des citoyens. Nous faisons notamment partie de différents comités culture dans les quartiers, dont le comité organisateur du Rendez-vous culturel Rosemont-Petite-Patrie. En mai dernier, cet événement a réuni plus d'une centaine de citoyens concernés par « leur » quartier culturel, au Petit Medley. Le compte-rendu de l'événement est joint en annexe de ce mémoire.

Parallèlement à cette démarche, nous avons poursuivi la réflexion au sein de nos différents comités de travail et au conseil d'administration, en fondant cette action sur un rigoureux effort de documentation concernant les multiples aspects de la participation citoyenne aux arts et à la culture. C'est ainsi que nous pouvons affirmer haut et fort le rôle fondamental des arts et de la culture dans la formation de citoyens responsables et créatifs, et donc leur apport significatif à la collectivité, non seulement en termes de retombées économiques, mais également dans une perspective, beaucoup plus vaste, de bien-être des communautés.

La littérature est vaste, sans appel, et les exemples abondent : la présence des arts et de la culture dans une communauté contribuent fortement à la cohésion sociale et au renforcement du sentiment d'appartenance. Dans les quartiers culturels, on remarque souvent une plus grande tolérance entre voisins, et même une sécurité urbaine accrue.

La réflexion que nous entendons porter aujourd'hui est donc fondée à la fois sur une démarche documentaire et une concertation élargie, menée auprès de nos membres, comités de travail et conseil d'administration, de même qu'auprès de nombreux acteurs du développement local, tant culturels que communautaires.

2. Plan d'action 2007-2017 : l'engagement de la Ville de Montréal

Le développement de pôles culturels est inscrit comme une priorité dans le Plan d'action Montréal, métropole culturelle 2007-2017, un document qui a été avalisé par les trois paliers de gouvernement, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Culture Montréal, à l'occasion du Rendez-vous Montréal, métropole culturelle, tenu en novembre 2007.

L'aménagement du Quartier des spectacles, au centre-ville de Montréal, constitue sans aucun doute la réalisation la plus spectaculaire issue de ce plan d'action. Le Quartier des spectacles se déploie et rayonne sur tout le territoire de Montréal, mais aussi à l'extérieur des frontières métropolitaines, et ce, jusqu'à l'étranger. Il est au cœur de la vitalité artistique et culturelle de notre métropole, et attire ainsi son lot de visiteurs régionaux et étrangers. Le Quartier des spectacles demeure un cas d'espèce, un modèle qui ne peut, et ne doit pas, être transféré à l'échelle des arrondissements. Dans une métropole culturelle digne de ce nom, la présence des

arts et de la culture doit se faire sentir sur l'ensemble de son territoire, dans TOUS les quartiers, mais cette dimension doit être portée d'abord et avant tout par les citoyens qui y vivent. Quel que soit leur lieu de résidence, l'arrondissement auquel se rattache leur quartier, les citoyens doivent bénéficier d'un accès équitable aux arts et à la culture et, plus encore, pouvoir y contribuer, y participer, de façon à former une communauté vibrante.

Ainsi, sommes-nous tentés de dire, ce n'est pas tant le développement des quartiers culturels qui importe ici, mais plutôt la présence des arts et de la culture dans TOUS les quartiers de Montréal. Une mise en garde, donc, contre la tentation de cibler certains « pôles » et arrondissements aux dépens des autres, et de tomber ainsi dans le piège de la liste d'épicerie... Dans les quartiers, plusieurs acteurs locaux nous ont fait part de sérieuses interrogations quant aux projets et territoires mentionnés dans la section *Repérage des quartiers culturels*, point 4,3 du document d'orientation de la Ville. Certains secteurs, dont Bordeaux-Cartierville, ont tout simplement été ignorés. Et pourtant, statistiques à l'appui, une surprenante vitalité culturelle règne sur ce territoire.

À notre avis, quel que soit l'arrondissement, le quartier ou le « pôle », le développement des quartiers culturels doit s'appuyer sur cette force du milieu et s'ancrer au cœur de la vie communautaire, dans les carrefours et lieux de rassemblement déjà inscrits dans la réalité citoyenne propre à chacun. C'est donc à partir du « noyau civique, culturel ou villageois », tel que décrit dans le document d'orientation (5,4 Les immobilisations), que les quartiers culturels doivent émerger ou être consolidés.

La participation des citoyens aux arts et à la culture en appelle donc au développement et à la reconnaissance d'une « culture de proximité ». Ce projet trouve un écho dans le document d'orientation sur le développement des quartiers culturels de la Ville de Montréal dont il est question aujourd'hui.

Fidèle à l'engagement pris dans le cadre du plan d'action 2007-2017 et à sa mission de démocratisation des arts et de la culture inscrite dans sa politique culturelle, la Ville de Montréal a lancé, en 2009, un important processus de consultation afin « d'analyser l'opportunité et la faisabilité de la consolidation et du développement de quartiers culturels à Montréal. » Culture Montréal a participé à cette démarche et estime, à l'instar des auteurs du document, qu'il

permettra d'enrichir la réflexion entourant l'élaboration du nouveau plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi que le bilan du Plan d'action Montréal métropole culturelle 2007-2017, qui se tiendra en novembre 2012. Plus encore, dans une perspective de développement durable, la dimension culturelle devrait être prise en compte dans l'ensemble des politiques et programmes municipaux.

3. Une vision intégrée et décentralisée

Lors de la dernière assemblée générale annuelle de Culture Montréal, en octobre 2010, les membres de Culture Montréal ont largement discuté de participation culturelle et de la façon dont cette notion peut s'incarner concrètement dans un milieu de vie.

En résumé, un quartier culturel peut se définir comme :

« Un milieu de vie animé, où la présence des arts et de la culture est reconnue comme une contribution essentielle au développement harmonieux des communautés locales, notamment en ce qui a trait au sentiment d'appartenance, à la vitalité économique, aux relations entre citoyens, à la qualité du milieu de vie, etc. ».

Les auteurs du document d'orientation de la Ville adhèrent à cette définition, adoptant du même coup une perspective globale et intégrée du développement culturel. En clair, les arts et la culture sont liés aux autres enjeux de développement et doivent s'ancrer dans la communauté. Au-delà des fonctions de création, de production et de diffusion des arts, associées au concept de « pôle culturel », le « quartier culturel » : « intègre aussi des éléments patrimoniaux, architecturaux, environnementaux, naturels, commerciaux, ethnoculturels et scientifiques, et fait appel à une pluralité d'intervenants locaux. » (3.2 Du concept de pôle culturel au quartier culturel). La notion d'authenticité est intrinsèque à cette définition du quartier culturel; il ne s'agit pas ici de construire de toutes pièces de nouveaux « pôles » ou « quartiers », mais plutôt de miser sur les forces, à la fois matérielles et immatérielles, déjà existantes, et que l'on peut qualifier de « génie du lieu ».

Culture Montréal porte ce discours depuis longtemps sur la place publique et se réjouit que la Ville de Montréal adhère à une vision intégrée et décentralisée des arts et de la culture, en lien avec la citoyenneté, renouvelant ainsi leur résonance au sein des communautés locales.

Dans cet esprit, le document d'orientation de la Ville insiste sur la nécessité, pour chaque arrondissement, de définir lui-même sa propre personnalité culturelle plutôt que d'adopter UN modèle préalablement établi. « À chaque quartier, sa couleur », avons-nous souvent dit à Culture Montréal. Les forces et faiblesses, attentes et besoins, varient énormément d'un milieu de vie à l'autre. Notre travail dans les différents quartiers de Montréal nous en a convaincu, et plusieurs documents de la Ville de Montréal témoignent de cette même réalité.

Il nous apparaît donc essentiel de préserver et mettre en valeur chacune de ses « couleurs locales »; elles sont les pierres d'assise d'une authentique vitalité culturelle. Sans apport du milieu, sans soutien à la mobilisation citoyenne, le développement des quartiers culturels risque fort de tomber dans le classique piège du « dirigisme institutionnel » et ainsi se vider de sa propre essence. Cette perspective est particulièrement bien illustrée par Elsa Vivant, chercheure en urbanisme et auteure de *Qu'est-ce que la ville créative ?*, citée dans le document d'orientation de la Ville (4.1 Le concept de quartier culturel : de la théorie à la pratique).

« Plutôt que de concevoir une ville créative, le défi de l'urbaniste est de créer les conditions de cette créativité en laissant de l'espace à cet inconnu, en acceptant qu'apparaissent en ville des pratiques non planifiées voire non autorisées, en rendant possible les rencontres imprévues (...) »

Culture Montréal invite la Ville de Montréal à recevoir avec la même ouverture d'esprit les propositions qui proviendront des citoyens et autres acteurs locaux dans le cadre de ces consultations publiques. Nous travaillons avec plusieurs d'entre eux et nous avons pu constater la richesse des différents terreaux artistiques et culturels qui composent le sol montréalais. Leurs besoins, leurs attentes, varient, comme nous l'avons dit précédemment. Mais certains éléments les rassemblent et confirment une volonté partagée, celle que les arts et la culture ne s'inscrivent non plus comme une classe à part, dirigée par et pour une élite, sinon offerte comme un simple produit de consommation, mais plutôt comme une porte ouverte sur « sa » communauté, en lien avec le reste de la planète. De l'hyperlocal au global.

4. Des ressources et du leadership

Le document d'orientation rappelle que chaque arrondissement peut se doter d'un plan d'action culturel et inscrire ce type de développement dans son plan d'urbanisme local de façon à pouvoir adapter son cadre réglementaire à cet objectif (zonage, permis, ateliers d'artistes, etc.). On y propose également la mise sur pied d'une équipe multidisciplinaire, à la ville centre, qui pourrait épauler les arrondissements dans l'élaboration de leur plan d'action et la réalisation de différents projets à caractère artistique et culturel.

S'il s'avère incontournable et nécessaire que chaque communauté se mobilise pour mettre en valeur sa propre couleur locale, il est tout aussi vrai que la responsabilité du développement culturel ne peut échouer entre les seules mains des arrondissements. La ville centre doit exercer un leadership certain, en conformité avec le Plan d'action 2007-2017, et offrir les ressources et le soutien nécessaire aux arrondissements et aux partenaires locaux.

À cet égard, l'enjeu de la signalisation culturelle sur le territoire montréalais est particulièrement évocateur. De toute évidence, ce projet doit être pensé pour la globalité du territoire. La ville centre devrait en assumer le leadership et convier les principaux arrondissements concernés à l'élaboration d'un plan d'action. L'idée n'est pas nouvelle. Il y a même un consensus clair autour de la nécessité d'adopter une signalisation culturelle apte à mettre en valeur les atouts de Montréal, tant auprès des citoyens que des visiteurs. Le temps est venu de passer à l'action.

Le même principe s'applique à certaines des pistes de réflexion décrites dans le document d'orientation de la Ville. Plusieurs enjeux sont connus depuis longtemps et n'ont toujours pas été abordés concrètement. Bref, des problèmes majeurs persistent... Mentionnons, entre autres, l'impact de la spéculation immobilière sur la situation des artistes, l'inadéquation des stratégies de médiation culturelle, l'absence ou la désuétude des infrastructures communautaires et culturelles dans certains quartiers. Ces problématiques nous apparaissent comme des priorités dans le plan de développement des quartiers culturels, bien avant la mise en lumière de certains aménagements, tel que proposé dans le document (5.3.4 L'éclairage).

Depuis l'adoption du Plan d'action Montréal, métropole culturelle, 2007-2017, l'administration municipale s'est fait un devoir de consulter les citoyens et les acteurs du milieu à chaque étape de réalisation de la métropole, et Culture Montréal a participé à l'exercice. En 2010, lors des consultations publiques sur le plan d'action du réseau Accès Culture, nous avons déposé un mémoire dans lequel nous suggérons, notamment, d'explorer la voie du partenariat dans le cadre de la réflexion et du développement du réseau, que ce soit entre différentes instances municipales ou avec d'autres organisations locales telles que les centres communautaires, les autres lieux de diffusion et, tout particulièrement, les institutions scolaires. Au-delà du partage de ressources, les écoles, qui jouent un rôle fondamental dans la transmission des arts et de la culture, devraient être considérées comme des partenaires potentiels de première ligne dans tous projets de développement culturel dans les quartiers. Dans le même esprit de proximité et d'échange, nous avons aussi traité de l'ouverture sur la communauté des maisons de la culture, une composante essentielle de la création des quartiers culturels. Ces recommandations nous apparaissent tout autant pertinentes dans le cadre du développement des quartiers culturels.

Extrait :

« (...) un authentique rapprochement avec la communauté dépasse largement la question de la diffusion et se manifeste par un accueil élargi aux citoyens et autres acteurs du milieu : groupe de valorisation du patrimoine; écoles de quartier; communautés ethniques; associations de loisirs; etc. Ce rapprochement donne lieu à une riche diversité de projets : expositions de photos d'archives montées par la société d'histoire du quartier; présentation du spectacle de fin d'année des élèves de l'école d'à côté; établissement d'un véritable dialogue sur la programmation entre la maison de la culture et un théâtre, tous deux voisins d'arrondissement, etc.

D'après les travaux menés par nos comités (Culture et Éducation, Relève et pratiques émergentes), il existe une très grande disparité entre les maisons de la culture à ce chapitre.

Certaines multiplient les liens avec les acteurs de la communauté et ouvrent toutes grandes leurs portes, par exemple, aux prestations des jeunes artistes et des enfants du quartier. D'autres tendraient plutôt à se confiner à un rôle conventionnel et à travailler en vase clos.

Chaque lieu de diffusion adapte ses actions aux besoins de son milieu, et doit, pour ce faire, bénéficier d'une souplesse dans la définition de ses actions. Quelles que soient leurs particularités, toutes les maisons de la culture poursuivent néanmoins une mission d'accessibilité

aux arts et à la culture, laquelle ne peut, selon Culture Montréal, être menée à bien sans une réelle concertation avec le milieu et une ouverture sincère aux idées et projets issus de leur communauté respective. (...) »

5. Les ateliers d'artistes

L'implantation et la pérennité des ateliers d'artistes et d'artisans sur le territoire montréalais demeurent, encore aujourd'hui, un enjeu majeur et une incontournable condition de développement des quartiers culturels.

Cette problématique se passe d'explications; elle est connue par la Ville de Montréal depuis au moins une dizaine d'années et elle est reconnue comme une encharge majeure au plein déploiement de Montréal à titre de métropole culturelle. Déjà, au Sommet de Montréal tenu en 2002, les difficultés éprouvées par les artistes et artisans en matière de développement et de consolidation d'espaces destinés à l'exercice de leur métier avaient fait l'objet de discussions et d'échanges. Élaborés quelques années plus tard, tant la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal (2005) que le Plan d'action Montréal, métropole culturelle 2007-2017 évoquaient la nécessité de consolider et de développer des ateliers d'artistes sur le territoire de Montréal.

Afin d'outiller les décideurs publics, et à la demande des partenaires du Rendez-vous Montréal, métropole culturelle, Culture Montréal a présenté, en 2010, un cadre d'intervention en matière de développement d'ateliers d'artistes. Fruit d'un rigoureux travail de documentation et consultation auprès des acteurs du milieu, le document identifie de nombreuses pistes de solution permettant de contrer le phénomène continu de déplacement des artistes hors des quartiers qu'ils ont contribué à dynamiser et à rendre attractifs. Aux prises avec des loyers augmentant en flèche ou la transformation radicale de leur environnement, les artistes n'ont d'autre choix que de quitter les « quartiers en friche », et encore là de façon temporaire... Car qui dit « quartier en friche » investi par les artistes dit « quartier en développement ». Et ainsi tourne la roue de la « gentrification »...

Le cadre d'intervention sur les ateliers d'artistes réalisé par Culture Montréal propose donc des solutions concrètes à ce problème, dont certaines ne nécessitent qu'un investissement modeste et un effort de concertation de la part des acteurs et décideurs concernés. Parmi ces solutions : une exemption d'une partie de la taxe foncière et une certaine souplesse quant aux règlements sur le zonage, qu'on doit parfois modifier pour permettre le maintien et le développement des ateliers d'artistes.

En dépit de toute la volonté politique exprimée au fil des ans, et malgré un travail de représentation assidu de nombreux groupes artistiques et groupes d'intérêts dont Culture Montréal, l'exode des artistes vers les zones excentrées se poursuit sans relâche et même, dans certains cas, en accéléré. Dans le quartier Mile End, par exemple, la vente ou le réaménagement de nombreux immeubles place les centaines d'artistes et les galeries y ayant élu domicile dans une position d'incertitude constante face à leur avenir. Nous devons rapidement nous pencher sur les façons de permettre aux créateurs et artisans d'accéder à la propriété collective d'ateliers – la seule solution qui, selon nous, assure une réelle pérennité à la vocation culturelle d'un immeuble. Pour ce faire, la Ville doit mettre à profit son expertise en matière d'habitation, en offrant notamment un accompagnement technique et financier aux porteurs d'idées et de projets, et ainsi faciliter leur réalisation.

La réputation de Montréal à titre de ville de culture repose énormément sur la rétention de son capital créatif, et plus spécifiquement celui des artistes et artisans, sur son territoire. Culture Montréal réitère sa volonté de collaborer avec la Ville de Montréal afin de trouver des solutions durables à ce problème majeur. Tel qu'exprimé dans le document d'orientation de la Ville, il y a urgence d'agir (5.4.3 Les ateliers d'artiste et résidences pour artistes).

« Il est donc urgent d'adopter une approche proactive étant donné l'importance de cette problématique pour la vitalité de plusieurs quartiers culturels, ainsi que pour le développement de Montréal comme métropole culturelle.

Compte tenu de leur importance stratégique sur les plans artistique, culturel et économique, comment assurer le maintien, la consolidation et le développement des ateliers pour artistes et artisans sur le territoire montréalais ? »

6. La culture, 4^e pilier du développement durable

En conclusion, quelques mots sur l'« Agenda 21 de la culture pour le Québec », qui sera lancé cet automne, et qui fera de la culture le 4^e pilier du développement durable. Les autres piliers du développement durable sont l'économie, l'environnement et l'humain (société). La déclaration de principes de l'« Agenda 21 de la culture pour le Québec », dont le contenu précis sera bientôt dévoilé, est fondée sur une vaste consultation citoyenne qui s'est tenue au printemps dernier à la grandeur du Québec, à l'invitation de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCFQ).

Culture Montréal croit que la culture comme 4^e pilier du développement durable constitue un principe fondateur d'une nouvelle approche de développement culturel. La consolidation et le développement des quartiers culturels sur le territoire montréalais ne peuvent, à notre avis, se réaliser sans considération pour leur viabilité à long terme (pérennité), ce qui engage nécessairement une participation citoyenne.

Citoyens, gouvernements, entreprises, organismes et institutions, bref, la collectivité dans son ensemble est interpellée par le développement durable, ce qui pose la question d'une nouvelle forme de gouvernance dans l'élaboration des politiques et actions qui permettront sa mise en œuvre. Ainsi, l'inclusion de la culture comme pilier du développement durable s'appuie non seulement sur l'apport du milieu culturel, mais aussi celui des « autres » citoyens et acteurs de développement. À l'ère de la mondialisation, les enjeux autour de l'identité et de la diversité culturelle se jouent plus que jamais à l'échelle locale, dans cette proximité « possible » avec le citoyen.

Culture Montréal a donc pris part à ce grand échange autour de l'Agenda 21 de la culture en organisant une série de cafés-rencontres sur différentes thématiques, dont l'inclusion sociale, le territoire et l'économie. Les participants ont ainsi exploré les liens unissant la culture à d'autres enjeux de développement par le biais de panels, présentations de projets et travail en atelier. Résultat : une somme d'idées et de réflexions qu'on peut qualifier de colossale, et qu'il est tout simplement impossible de résumer ici, sinon par un seul mot : « proximité ». L'Agenda 21 de la

culture pour le Québec, tel que nous en ont parlé les citoyens, prend la forme d'un vibrant plaidoyer en faveur d'un rapprochement entre le milieu des arts, de la culture et les autres acteurs sociaux, tout particulièrement à l'échelle locale.

C'est cet engagement, croyons-nous à Culture Montréal, qui doit guider le développement des quartiers culturels à Montréal afin que notre métropole rayonne partout à l'étranger mais aussi, et surtout, dans le cœur de tous ses citoyens.

7. Liste des documents en annexe

Compte-rendu Rendez-vous culturel 2011, Une remarquable mobilisation citoyenne pour la culture dans Rosemont–La Petite-Patrie, communiqué émis par le Regroupement art et culture Rosemont-Petite-Patrie, mai 2011.

Mémoire sur le plan d'action 2010-2014 du réseau Accès Culture de la Ville de Montréal, présenté devant la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie par Culture Montréal, mai 2010.

Proposition de cadre d'intervention pour le développement des ateliers d'artistes et d'artisans sur le territoire montréalais, Culture Montréal, juin 2010.

L'Agenda 21 de la culture : un guide de survie urbaine pour le siècle qui commence, un résumé de Simon Brault, 2010.



Une remarquable mobilisation citoyenne pour la culture dans Rosemont–La Petite-Patrie

Plus de 130 personnes ont participé au *Rendez-vous culturel 2011, Rosemont–Petite-Patrie : un quartier culturel*, qui s'est tenu au Petit Medley le 12 mai dernier, suscitant une véritable effervescence de tout le milieu autour des arts et de la culture.

Les artistes, les travailleurs culturels et communautaires, les commerçants du quartier, les représentants de l'administration municipale, les citoyens et les élus des trois paliers de gouvernement ont rempli à pleine capacité la petite salle de la rue St-Hubert, sur l'invitation du Regroupement arts et culture Rosemont–Petite-Patrie, pour une demi-journée de réflexion et d'échanges sur le thème du développement culturel.

On pouvait noter la présence de nombreux acteurs locaux importants : les élus (M. Boulerice, Mme Beaudoin, M. Girard, M. Croteau, Mme Ayotte et M. Gadoury), les représentants de la Ville de Montréal, de l'arrondissement, de Culture Montréal, Monique Garneau (Maison de la culture), Françoise David (Québec solidaire), les représentants de la Caisse Desjardins De Lorimier, du Cinéma Beaubien, de nombreux organismes culturels et des citoyens.

Simon Brault, président de Culture Montréal, a ouvert l'événement en soulignant la pertinence de ce rendez-vous citoyen dans le cadre de la réalisation de la métropole culturelle. Montréal ne saurait se définir et se développer comme une véritable métropole culturelle sans réel ancrage sur le plan local : la présence des arts et de la culture doit se vivre dans tous les quartiers, et interpelle non seulement les artistes et les organismes culturels mais tous les acteurs de la communauté. Pour pouvoir rayonner, Montréal, métropole culturelle, doit s'enraciner profondément au cœur de ses quartiers.

De son côté, Christian Poirier, professeur-chercheur à l'Institut National de Recherche Scientifique (INRS) Urbanisation Culture Société, a dressé un portrait rapide de Rosemont–Petite-Patrie dans le domaine des arts et de la culture. Il a noté la présence de très nombreux artistes et organismes culturels dans l'arrondissement. Un nombre en forte progression d'ailleurs. La particularité de Rosemont–Petite-Patrie est la collaboration qui existe déjà entre

le milieu culturel et le milieu communautaire, deux secteurs qui ne se fréquentent habituellement pas. Il a par contre souligné le manque flagrant d'infrastructures culturelles (ateliers d'artistes, locaux de répétitions, lieux de diffusion...). M. Poirier a noté que le Rendez-vous culturel 2011 s'inscrit parfaitement dans une démarche de citoyenneté culturelle qui suppose la participation de tous les acteurs du milieu et de la communauté. Il distingue ainsi la démocratie culturelle (mouvement qui vient d'en bas) de la démocratisation de la culture (qui est imposée de haut en bas).

Élaine Ayotte, conseillère de la Ville et porteuse du dossier culturel, a annoncé la mise sur pied d'un fonds d'initiatives culturelles, dont les modalités restent à définir. Elle a précisé les champs d'interventions en termes de culture de l'administration au niveau de l'arrondissement. Elle a rappelé quelques dossiers sur lesquels travaillait son administration : la bibliothèque Marc Favreau, le projet d'une maison du citoyen à définir (qui comprendrait une salle de spectacle).

Ce rapide coup d'œil sur la situation des arts et de la culture dans Rosemont–Petite-Patrie s'est achevé par la présentation d'une douzaine d'initiatives culturelles existantes.

Les 130 participants ont ensuite travaillé en atelier pour rêver leur quartier culturel et proposer quelques pistes de solutions concrètes. Les grandes idées provenant des ateliers ont été rapportées puis analysées rapidement à chaud par Christian Poirier. Il ne s'agissait pas de décider de recommandations, mais plusieurs idées sont clairement ressorties des échanges, avec toujours, en toile de fond, la notion de proximité.

- Soutenir les petites initiatives existantes.
- Développer et/ou soutenir les liens qui existent entre les domaines artistique, communautaire et économique
- Développer une meilleure communication de ce qui se fait dans le domaine des arts et de la culture.
- Mettre sur pied des lieux de création et de diffusion, et s'assurer que ces lieux soient ouverts à la communauté.

Le comité organisateur du Rendez-vous culturel 2011 s'est engagé à colliger l'ensemble de l'information, des idées et des notes recueillies lors de cette journée. Le comité effectuera un compte rendu et proposera une suite à cet événement.

Lors du 5 à 7, le Regroupement arts et culture Rosemont–Petite-Patrie (qui compte 250 membres actifs et sympathisants) a effectué le lancement du premier bottin des membres actifs du Regroupement. Ce premier répertoire des artistes, organismes et travailleurs culturels professionnels de l'arrondissement a été accueilli très chaleureusement par l'ensemble des personnes présentes.

Le Rendez-vous culturel 2011 a été initié par le Regroupement arts et culture Rosemont–Petite-Patrie et organisé en collaboration avec l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, la Caisse Desjardins De Lorimier, la Corporation de développement communautaire (CDC) de Rosemont, la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont–Petite-Patrie, Culture Montréal, Jacques Corbeil (Atelier Sculpt), Jean Desnoyers (citoyen), Tenon Mortaise, Théâtre Galiléo et Toxique Trottoir.

MÉMOIRE

sur

LE PLAN D'ACTION 2010-2014 DU RÉSEAU ACCÈS CULTURE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

présenté par :

Anne-Marie Jean
Directrice générale, Culture Montréal

**Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel
et la qualité du milieu de vie**
Mercredi le 26 mai 2010

Culture Montréal : un mouvement citoyen

Fondé en 2002, Culture Montréal met en lumière et suscite la contribution des arts et de la culture au développement de Montréal et de ses quartiers, par une action axée sur la recherche, la réflexion et la concertation, de même que la diffusion de l'information et l'organisation d'événements de réseautage.

Plusieurs comités de travail thématiques - Diversité culturelle; Culture et éducation; Grands projets et aménagement du territoire (GPAT); Relève et pratiques émergentes, etc. – oeuvrent au sein de Culture Montréal et lui offrent l'expertise nécessaire au déploiement de son action politique. Ce travail de concertation s'inscrit comme une composante essentielle d'un mouvement citoyen tel que le nôtre.

Les comités assurent une veille et conseillent l'organisme dans l'élaboration de ses diverses plates-formes de revendication. Culture Montréal porte ces recommandations devant les instances décisionnelles, faisant ainsi valoir les principes défendus par ses membres.

Dans la mise en œuvre de sa mission, Culture Montréal considère la ville comme un ensemble vivant qui doit favoriser l'expression des identités, de la créativité et des pratiques artistiques. Le territoire est porteur de valeurs et influence donc les interactions sociales et culturelles.

L'arrondissement, le quartier, le milieu de vie est, de facto, un espace citoyen, et il doit donc être perçu comme un écosystème culturel, au sein duquel agissent et interagissent tous les acteurs de cet espace donné.

C'est sous cet angle que Culture Montréal a analysé le plan d'action 2010-2014 du réseau Accès Culture de la Ville de Montréal. Voici nos propositions.

Le plan d'action 2007-2017

Lors du *Rendez-vous Montréal, Métropole culturelle*, tenu en novembre 2007, la Ville de Montréal s'est engagée à réaliser un bilan de ses actions en matière de diffusion culturelle dans le but de mieux les arrimer « aux nouvelles réalités montréalaises » :

- 1.3 *Consolider et mettre en valeur le réseau de diffusion culturelle*
Réaliser un diagnostic du réseau municipal : un portrait de l'offre, des ressources, des infrastructures et de la demande; réaliser par la suite un plan de mise en œuvre
Stimuler la concertation entre le réseau municipal et les diffuseurs privés, notamment par l'organisation d'événements favorisant l'harmonisation et la complémentarité de leurs interventions (in Plan d'action 2007-2017).

Publié en 2009, le *Diagnostic du réseau municipal de diffusion culturelle Accès Culture* - réalisé par la firme Art-Expert – démontre un souci de décrire et d'évaluer avec justesse les caractéristiques intrinsèques à chacun des quartiers montréalais. Au-delà d'une stricte analyse du réseau de diffusion culturelle municipale, ce diagnostic, par la richesse des informations qu'il véhicule, révèle une réelle préoccupation pour le développement des communautés.

Aujourd'hui, comme chaque fois que l'occasion se présente, Culture Montréal affirme d'emblée son parti pris en faveur d'une relation de proximité renouvelée avec le citoyen. L'accès aux arts et à la culture est gage de ce pacte social, fondement de la qualité de vie et du rayonnement international de la métropole. En ce sens, le réseau de diffusion culturelle municipale joue un rôle crucial, au point de susciter l'envie d'autres grandes métropoles du monde. Accès Culture est un

formidable outil de démocratisation, un levier de développement, comme disent les initiés, mais encore faut-il s'entendre sur la façon de l'utiliser, d'où nos réflexions mutuelles.

Culture Montréal soutient la démarche entreprise par le service de développement culturel de la Ville de Montréal et y reconnaît, tel qu'entendu, une volonté claire de mieux arrimer les actions de son réseau aux « nouvelles réalités ». Cependant, le plan d'action 2010-2014 d'Accès Culture élaboré à la suite du diagnostic concerne le réseau lui-même sans toujours tenir compte des écosystèmes locaux et territoriaux dans lesquels il s'inscrit. Il y a donc un danger d'enfermement dans une logique de silo qui ne servirait ni l'évolution du réseau, ni les organismes de création et de diffusion qui cohabitent avec des composantes du réseau. Il nous apparaît donc important qu'on réfléchisse à la fois à la consolidation du réseau et aux interactions de chacune de ses composantes avec les organismes culturels agissant dans chacun des arrondissements.

Partenaires des quartiers culturels

Le réseau Accès Culture partage un territoire avec un ensemble d'acteurs locaux : organismes de création et de production artistique; petits lieux d'art et de spectacles et autres diffuseurs; bibliothèques municipales et librairies; groupes communautaires et citoyens; écoles de quartier et institutions de formation, etc. Accès Culture est un joueur important de cet écosystème culturel et son action doit s'articuler en complémentarité avec celles des autres acteurs du milieu. Le plan d'action 2010-2014 du réseau aurait tout avantage à s'inscrire dans un véritable plan d'urbanisme qui définirait, avec tous les partenaires de la communauté, les paramètres de développement de quartiers culturels.

Ainsi, l'aménagement et la réfection de nouvelles salles de spectacles et lieux d'exposition, tel que proposé dans le plan d'action 2010-2014 d'Accès Culture, devrait être placé dans une perspective plus globale, qui considère, à la fois, les besoins réels du milieu et sa capacité à y répondre. Chaque territoire est distinct, et il en va ainsi de sa fréquentation culturelle comme du nombre et de la qualité des infrastructures aptes à desservir ses citoyens. L'offre culturelle doit être modulée selon la demande du milieu; l'ouverture de salles, en fonction de celles qui existent déjà.

Culture Montréal privilégie la voie du partenariat à la logique du béton et s'interroge sur les alternatives possibles. Avant de donner le feu vert à la construction de nouveaux équipements, nous pourrions réfléchir à de nouvelles ententes entre le réseau municipal et les autres diffuseurs d'un même arrondissement. Serait-il envisageable de profiter des installations d'une autre institution publique à proximité? Ou encore de combiner la réfection d'un édifice patrimonial à l'aménagement d'un lieu de diffusion municipale? Plusieurs projets dans cet esprit ont vu le jour ces dernières années; d'autres sont à l'étude ou en voie d'être complétés : complexe socioculturel, partenariat maison de la culture-bibliothèque de quartier, prêts et échanges d'équipements entre la Ville et les écoles, etc. Les avenues à explorer sont nombreuses, possiblement moins coûteuses, mais certainement porteuses des valeurs de proximité et d'échange entourant la création des quartiers culturels.

Pour une plus grande ouverture à la communauté

À titre de gestionnaires et de propriétaires des maisons de la culture et des autres lieux de diffusion du réseau, la Ville de Montréal et ses arrondissements ont le devoir de les rendre accessibles aux citoyens, et ce non seulement en termes de programmation d'activités et de

spectacles (POUR la communauté), mais également de réalisation de projets (PAR la communauté).

Le plan d'action du réseau Accès Culture propose de maintenir les trois missions actuelles que sont la diffusion, la médiation et l'incubation, dans un objectif d'accessibilité aux arts et à la culture. Conformément à son mandat, Culture Montréal encourage cette démarche de démocratisation et insiste, en ce sens, sur la mise en valeur des rôles de « médiateur » et d'« incubateur » du réseau de diffusion municipal, ainsi que le développement de sa fonction d'accueil.

L'augmentation de la présence des artistes de la relève et de la diversité culturelle, telle que visée dans le plan d'action 2010-2014 d'Accès Culture, constitue un objectif louable et nécessaire, que Culture Montréal endosse avec conviction.

Nous croyons aussi qu'un authentique rapprochement avec la communauté dépasse largement la question de la diffusion et se manifeste par un accueil élargi aux citoyens et autres acteurs du milieu : groupe de valorisation du patrimoine; écoles de quartier; communautés ethniques; associations de loisirs; etc. Ce rapprochement donne lieu à une riche diversité de projets : expositions de photos d'archives montées par la société d'histoire du quartier; présentation du spectacle de fin d'année des élèves de l'école d'à côté; établissement d'un véritable dialogue sur la programmation entre la maison de la culture et un théâtre, tous deux voisins d'arrondissement, etc.

D'après les travaux menés par nos comités (Culture et Éducation, Relève et pratiques émergentes), il existe une très grande disparité entre les maisons de la culture à ce chapitre. Certaines multiplient les liens avec les acteurs de la communauté et ouvrent toutes grandes leurs portes, par exemple, aux prestations des jeunes artistes et des enfants du quartier. D'autres tendraient plutôt à se confiner à un rôle conventionnel et à travailler en vase clos. Chaque lieu de diffusion adapte ses actions aux besoins de son milieu, et doit, pour ce faire, bénéficier d'une souplesse dans la définition de ses actions. Quelques soient leurs particularités, toutes les maisons de la culture poursuivent néanmoins une mission d'accessibilité aux arts et à la culture, laquelle ne peut, selon Culture Montréal, être menée à bien sans une réelle concertation avec le milieu et une ouverture sincère aux idées et projets issus de leur communauté respective.

Dans son plan d'action, Accès Culture veut maintenir le nombre de projets de médiation et d'activités d'accompagnement ainsi que le nombre de projets d'incubation (résidences d'artistes). Une ressource additionnelle – un agent de médiation par « unité de diffusion » - de même que la prolongation de la durée des résidences – de 450 à 500 jours – viendraient renforcer ces deux objectifs.

Culture Montréal recommande que ces actions de rapprochement - la médiation et l'incubation - soient augmentées de façon importante au cours des prochaines années en mettant à profit l'expertise et l'intérêt des organismes artistiques et culturels du milieu. Ils sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à vouloir s'engager dans une démarche de participation culturelle. Culture Montréal propose que la Ville adopte une stratégie du « faire-faire » afin de mieux soutenir le développement des projets et des initiatives locales. Des fonds et ressources supplémentaires devraient être consacrés à la bonification des programmes, réservant au réseau municipal la coordination des efforts.

Le plan d'action d'Accès Culture souhaite mieux faire connaître les activités du réseau auprès des citoyens montréalais et projette notamment, pour ce faire, d'accroître les ressources humaines affectées à la promotion (0,5 année-personne/unité de diffusion). Culture Montréal

reconnaît la nécessité d'investir dans la diffusion de l'information et suggère d'évaluer la possibilité de maximiser le potentiel des outils d'information et de promotion déjà existants, tels que la Vitrine culturelle.

Avant de conclure, un mot sur les cachets versés aux artistes. Culture Montréal se réjouit qu'Accès Culture ait pris l'engagement que soient obligatoirement rémunérés de façon adéquate tous les artistes professionnels se produisant dans l'un de ses lieux de diffusion, mettant ainsi fin à une injustice maintes fois dénoncée dans le passé. Plus encore, le réseau vise à ce que les cachets et conditions de travail des artistes respectent les ententes avec les différentes associations professionnelles et, à terme, rejoignent ainsi les standards du marché.

Depuis l'adoption de la politique culturelle en 2005 puis, deux ans plus tard, du plan d'action 2007-2017, la Ville de Montréal et ses partenaires se sont engagés à édifier une métropole culturelle d'envergure internationale. Au coeur de ce projet de société : l'accès aux arts et à la culture pour tous les citoyens. Culture Montréal y veille. Dans le contexte de restriction budgétaire actuel, Culture Montréal insiste sur la nécessité de respecter ce principe d'accessibilité et de poser les gestes politiques allant en ce sens. La culture n'est pas un luxe, mais un investissement, une promesse de développement individuel et collectif. La participation culturelle des citoyens demeure la condition absolue à la réussite de notre projet commun : la reconnaissance de Montréal comme métropole culturelle du monde.

**PROPOSITION DE CADRE D'INTERVENTION
POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ATELIERS D'ARTISTES ET D'ARTISANS
SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALAIS**

JUIN 2010

Proposition de cadre d'intervention pour le développement des ateliers d'artistes et d'artisans sur le territoire montréalais.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
Ateliers d'artistes, problématique actuelle et politiques publiques	3
Le comité Ateliers de Culture Montréal	5
ÉTAT DE SITUATION : DES ARTISTES EN QUÊTE D'ESPACE ET DE SOUTIEN	7
Localisation des ateliers sur le territoire montréalais	7
Atelier en location ou atelier privé? Atelier indépendant du lieu de résidence ou atelier-habitation?	8
Des artistes à la merci du marché immobilier	9
La pérennité des concentrations géographiques menacée	11
D'autres freins au développement des ateliers d'artistes à Montréal	11
Synthèse des enjeux	
Soutien financier et sources de capitalisation	12
Accompagnement et information	13
Réglementation	14
INITIATIVES À INCLURE DANS UN CADRE D'INTERVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ATELIERS D'ARTISTES SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALAIS	17
Ligne directrices	17
Tableau synthèse des initiatives proposées	18
Description des initiatives proposées	19
ANNEXE	26
Membres du comité, individus invités et organismes consultés	26

INTRODUCTION

Ateliers d'artistes, problématique actuelle et politiques municipales

La problématique entourant l'implantation et la pérennité d'ateliers d'artistes et d'artisans (en arts visuels, métiers d'art et art numérique) sur le territoire montréalais est connue et reconnue par les acteurs et les partenaires du développement culturel montréalais. Déjà, au Sommet de Montréal tenu en 2002, les difficultés éprouvées par les artistes et artisans en matière de développement et de consolidation d'espaces destinés à l'exercice de leur métier avaient fait l'objet de discussions et d'échanges sur de possibles solutions.

Élaborée dans la foulée des décisions émanant du Sommet de Montréal, la Proposition de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal (2004) engageait la Ville « à se donner un plan d'action et des outils permettant d'intervenir pour consolider et développer des ateliers d'artistes et les ateliers avec espaces habitables, particulièrement dans les quartiers centraux, en favorisant notamment l'accès à la propriété pour les artistes. » Cette volonté s'est entre autres manifestée par la tenue, à l'été 2005, d'une consultation menée auprès d'artistes professionnels et d'organismes culturels ciblés pour le compte de la Ville de Montréal par la firme Daniel Arbour & Associés. Cette consultation a mené à la présentation, en janvier 2006, d'un Diagnostic et d'une proposition de Plan d'action pour la Ville de Montréal en matière d'ateliers d'artistes et d'artisans.

Le Plan d'action proposé comportait des recommandations adressées aux élus de la Ville de Montréal ainsi qu'à la fonction publique et aux arrondissements. Ainsi, l'on devait, selon le Plan d'action :

1. S'assurer que les orientations d'aménagement et la réglementation d'urbanisme restent favorables à l'implantation d'ateliers; sensibiliser les arrondissements en ce sens;
2. Aider les artistes dans la recherche et l'aménagement d'ateliers;
3. Faciliter le maintien dans les lieux par l'accès à la propriété;
4. Soutenir la mise aux normes d'ateliers.

Ces recommandations ont été soumises à leur tour à la consultation publique, menée en mars 2007 par la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie. Culture Montréal a participé à cette consultation, qui a débouché sur des recommandations de la Commission, voulant que soient posées rapidement les actions suivantes :

- la mise en place d'un bureau Info Atelier;
- la création des programmes (assortis d'argent neuf) Accès Atelier et Réno Atelier
- la création d'un OBNL regroupant des représentants des secteurs civil, privé et gouvernemental ayant pour mandat :
 - de dresser l'inventaire des bâtiments à préserver;
 - d'offrir le volet « Assistance technique » aux artistes et artisans qui s'adressent au bureau Info Atelier;
 - d'évaluer la pertinence de consacrer certaines zones, par le biais de la réglementation en urbanisme, « pôles de création »
 - de prévoir les leviers financiers et les contributions des secteurs privé et gouvernemental nécessaires au développement des programmes Accès Atelier et Réno Atelier, s'assurant de leur caractère pan montréalais;
 - d'agir en concertation avec les acteurs locaux, notamment les corporations de développement économique et communautaire, les centres locaux de développement ainsi que les regroupements d'artistes;
 - d'identifier les critères d'admissibilité aux programmes Accès Atelier et Réno Atelier, privilégiant les artistes professionnels;
 - d'acquérir des immeubles afin de les soustraire à la spéculation pour les offrir en location ou les revendre en copropriété ou coopérative.

Ces désirs ne se sont toutefois pas cristallisés en initiatives concrètes, peut-être faute de moyens ou faute de coordination des efforts au sein des différentes instances qui auraient pu mener les projets à terme. À la veille du Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle, la Ville de Montréal se retrouvait donc avec une série de recommandations et de pistes de solution concrètes en main, et en position de bonifier et/ou de modifier ces recommandations en interpellant les autres partenaires du Rendez-vous. Ainsi, on retrouve, dans le Plan d'action 2007-2017 ayant émané du RV07, un point engageant TOUS les partenaires du Rendez-vous novembre 2007-2017 à « mettre au point un cadre d'intervention en

matière d'espaces pour la création et la diffusion, en concertation avec les pouvoirs publics et le milieu des affaires ». Ceci laisse présumer une volonté assumée, de la part de tous les partenaires, d'investir certaines ressources humaines, matérielles et financières pour la mise en oeuvre dudit cadre d'intervention. Les partenaires publics du RV 2007-2017 ont confié à Culture Montréal la tâche d'élaborer une proposition de cadre d'intervention, dont le présent document constitue une ébauche.

Le comité Ateliers de Culture Montréal

Afin de mener à bien la mission qui lui a été confiée, Culture Montréal a constitué, en juillet 2008, un comité ad hoc « Ateliers ». Composé d'artistes et d'acteurs du développement culturel et économique montréalais, le comité présidé par Pierre Richard, membre du conseil d'administration de Culture Montréal, compte présentement 7 membres dont les noms sont publiés en annexe.

Le comité a d'abord établi qu'il concentrerait ses travaux sur les ateliers individuels et collectifs de création, de production et, de façon moins importante, de diffusion (les Centres d'artistes autogérés, dont la mission comporte un volet « diffusion », bénéficiant déjà d'un programme de financement public au fonctionnement), pour les artistes professionnels en arts visuels, arts numériques et métiers d'arts. Les enjeux touchant les lieux de diffusion en art vivant (ou arts de la scène) étant tout autre, le comité a choisi de traiter de la question séparément et d'y consacrer ses travaux dans un deuxième temps. Ainsi, la partie du cadre d'intervention portant sur ce sujet sera présentée à une date ultérieure.

Le comité s'est réuni à 10 reprises entre juillet 2008 et octobre 2009. Les membres du comité ont procédé à la lecture de documentation (recherches, programmes existants, études, Plans d'action, exemples locaux et provinciaux, etc.) et ont déterminé qu'il s'avérait nécessaire, pour des fins d'approfondissement de la compréhension des problèmes vécus sur le terrain, de rencontrer certains acteurs culturels ayant porté un projet collectif d'ateliers ou d'ateliers-habitations. Ont ainsi été observés, de manière qualitative, par le biais de rencontres d'échange avec divers invités, plusieurs modèles d'occupation de lieux par les artistes professionnels et travailleurs culturels : la copropriété divise, le centre d'artistes autogéré, la coopérative de production, la coopérative d'ateliers-habitations, les espaces ateliers-habitation gérés par un

OBNL, les ateliers offerts en location dans un édifice dédié et les ateliers privés, en location ou en propriété.

Comme pour toutes ses analyses portant sur les projets d'aménagement urbain, Culture Montréal a appuyé sa réflexion sur six principes directeurs, élaborés par le comité GPAT et adoptés en assemblée générale par les membres de Culture Montréal en 2005. Le comité a veillé à ce que chacune des recommandations émises à la fin de ce document respecte ces principes de la façon la plus stricte possible.

Les principes directeurs du comité sur les Grands projets et l'aménagement du territoire :

1. La contribution réelle du projet au développement culturel de la ville
2. L'apport du projet à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus
3. Les retombées sociales et économiques du projet
4. Les bénéfices urbains du projet
5. La contribution du projet au développement durable
6. La qualité du processus de développement du projet

ÉTAT DE SITUATION

Localisation des ateliers sur le territoire montréalais

Peu de données existent permettant d'évaluer précisément le nombre réel et la localisation des ateliers d'artistes sur le territoire montréalais. Les quelques études et articles portant sur la question permettent de dégager certaines réalités, mais sous-estiment selon les membres du comité la réelle étendue de la présence d'ateliers d'artistes à Montréal, et les besoins réels des artistes en matière d'espaces de création et de production.

Au fil des décennies, les artistes professionnels montréalais dont le travail nécessitait l'utilisation d'un atelier ont régulièrement été amenés à déplacer leurs activités dans différentes parties de l'île de Montréal. Qu'ils relèvent de choix personnels liés aux besoins et priorités de l'artiste ou de circonstances ou phénomènes externes – tels que l'augmentation des coûts de loyer ou d'acquisition liée à l'embourgeoisement des quartiers ; le changement de zonage ; la transformation ou la destruction d'immeubles –, ces déplacements ont contribué à la concentration successive des ateliers dans des quartiers aussi variés que le Vieux-Montréal, le Plateau-Mont-Royal, le secteur Griffintown, les abords du Canal Lachine et enfin, le Mile-End.

Aujourd'hui, on constate que les ateliers d'artistes se situent en majorité dans les huit arrondissements centraux de l'île de Montréal : Plateau-Mont-Royal, Ville-Marie, Rosemont-La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâces, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Ahuntsic-Cartierville. En date de 2005, le Plateau-Mont-Royal et le Sud-Ouest étaient en tête avec respectivement 27,1 % et 22,1 % du nombre total d'ateliers¹.

Selon une étude de Guy Bellavance et de Daniel Latouche, il serait plus juste de parler d'une localisation d'ateliers le long d'axes ou de corridors artistiques plutôt que d'occupation d'« arrondissements artistiques ». En effet, « une analyse spatiale plus fine de la période 1996-2002 révèle l'existence de trois axes autour desquels tendent à se regrouper la quasi-totalité des ateliers (...) : l'axe du boulevard Saint-Laurent, celui du Canal Lachine (prolongé vers l'est

¹ BELLAVANCE, Guy et Daniel LATOUCHE. « Les ateliers d'artistes dans l'écosystème montréalais : une étude de localisation, *Recherches sociographiques*, p. 231-260.

par la rue Notre-Dame) et celui de la Voie ferroviaire du CP². » Ces axes, qui traversent chacun plusieurs arrondissements de la ville, voient leur taux de croissance en ateliers et en immeubles augmenter d'année en année. On remarque aussi une concentration plus forte d'ateliers aux intersections de ces axes. Pour cette même période (1996-2002) on constate « une pérennité incontestable de ces corridors : la croissance du nombre d'ateliers à Montréal y est largement concentrée; et s'il y a des déplacements, ceux-ci se produisent la plupart du temps à l'intérieur de ces corridors.³ » De ces corridors ressortent une dizaine de pôles artistiques, dont certains se démarquent particulièrement : un au Sud-Ouest près du Canal Lachine, un au Sud-Est dans Hochelaga-Maisonneuve, un au Plateau Mont-Royal (rues Saint-Hubert/Saint-Joseph), un à Rosemont (rue Masson), un vers le nord, entre la Petite-Italie et Parc-Extension et un dans le Mile-End.

Atelier en location ou atelier privé? Atelier indépendant du lieu de résidence ou atelier-habitation ?

Certains artistes font le choix de combiner atelier et lieu de résidence, alors que d'autres souhaitent travailler dans un atelier indépendant de leur lieu de résidence. Les raisons de ce choix ne sont pas clairement évoquées, mais on peut supposer qu'il relève de considérations économiques, logistiques ou purement d'une certaine éthique de travail. « L'analyse indique que sept artistes sur dix (71,1%) combinent atelier et lieu de résidence. Dans ce cas, ils l'occupent soit à titre de locataire ou colodataire (38,6%, équivalant à 483 individus), mais aussi à titre de propriétaire ou copropriétaires (27,4%, équivalant à 343 individus).

Toutefois, notons qu'une grande précarité guette les artistes qui disposent plutôt d'un atelier indépendant de leur logement, groupe qui comptait, lors de la réalisation des études au début des années 2000, pour un peu plus du quart de la population (25,7%, équivalant à 321 individus). En effet, ces derniers occupent leur atelier pour l'essentiel à titre de locataire ou colodataire (22,7%); de plus, la colocation est légèrement plus répandue (12,5%) que la location non partagée (10,2%). Cet état de fait laisse présager une plus grande difficulté pour les artistes à préserver leur espace de travail, à la merci des volontés du propriétaire.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

Ainsi, plus de la moitié des utilisateurs d'ateliers ne sont que locataires ou colocataires d'atelier et de logement (51,4%). Il vaut néanmoins la peine de souligner que quatre artistes sur dix (39,5%) sont propriétaires ou copropriétaires d'au moins un de ces deux types d'espaces (le cas le plus courant étant celui d'un espace mixte, atelier/habitation). »

Une note importante concernant la distinction entre ateliers et ateliers-habitations. Tout au long de ce document, nous ferons principalement référence aux ateliers où seule la pratique de l'art est exercée, en mentionnant à certains endroits des particularités liées aux ateliers-habitations, en l'occurrence des lieux de résidence où l'on a aménagé un espace destiné à la création et à la production artistique. S'il appert important d'assurer en premier lieu la pérennité des ateliers offerts en location et indépendants du lieu de résidence— leur survie étant souvent menacée par les aléas du marché immobilier -, nous croyons qu'il faut soutenir le développement de projets et de modèles d'occupation répondant aux choix de vie personnels des artistes, et ceci implique aussi le déploiement de projets d'ateliers-habitations. En ce qui a trait aux ateliers-habitations, l'idée n'est pas de soutenir l'accès à la propriété résidentielle privée, mais bien de permettre la mise en place d'espaces de création et de production dans un contexte résidentiel, lorsque cela est le choix des artistes. **Dans un cas comme dans l'autre, Culture Montréal favorise l'accession à la propriété collective puisque celle-ci assure la pérennité de la vocation des installations.**

Les artistes aux prises avec les aléas du marché immobilier

Il est important de noter, pour les besoins du présent document, que la présence de pôles artistiques citée dans le document de Bellavance et Latouche ne relève pas d'une logique sociale ou culturelle pour les artistes qui choisissent leurs lieux de création. En effet, selon une étude réalisée par la firme Daniel Arbour et associés en 2006, « la dynamique de localisation est davantage explicable par les conditions d'offre et de demande et par l'économie de l'immobilier⁴ ». Notons que c'est souvent la présence d'anciens immeubles à vocation manufacturière qui attire les artistes dans un quartier, compte tenu des loyers peu élevés et de la possibilité d'y occuper de grands espaces faciles à adapter aux diverses techniques de création. De plus, toujours selon l'étude d'Arbour & Associés, les pôles artistiques se déplacent très rapidement,

⁴ ARBOUR, Daniel et associés. *Ateliers d'artistes et d'artisans – Diagnostic et plan d'action pour la Ville de Montréal*, dossier no 35260 F, 25 janvier 2006,

car la présence des artistes mène souvent à une revitalisation du quartier. Il en résulte une explosion des marchés immobiliers et un embourgeoisement du secteur. Les artistes ayant contribué à la nouvelle vitalité des quartiers en renaissance s'en voient ainsi expulsés, soit parce qu'ils sont évincés des bâtiments qu'ils occupent, soit parce qu'ils n'arrivent plus à assumer le coût en hausse des loyers. Ils sont alors contraints à s'installer dans les quartiers limitrophes, soit ceux encore épargnés par l'explosion du marché immobilier. Ce phénomène d'embourgeoisement a été particulièrement observable dans l'arrondissement du Plateau–Mont-Royal à compter des années 1990. Bien qu'aujourd'hui encore ce secteur porte le titre enviable du « quartier le plus créatif au Canada » selon une étude de Hill Strategies, nombre d'artistes et d'artisans n'ont eu d'autre choix, au fil des ans, que de quitter le Plateau, incapables d'assumer la hausse du coût des loyers ou évincés par des propriétaires désireux de donner une nouvelle vocation à leur immeuble. On se rappellera entre autres les luttes menées il y a quelques années par les occupants de la Galerie Clark, au centre-ville, et par les artistes et occupants culturels de l'Usine Grover, dans le Centre-Sud, afin de pouvoir acquérir, en se regroupant, les locaux commerciaux qu'ils occupaient et ainsi préserver leur vocation artistique. Malheureusement, et malgré des efforts titanesques déployés par les occupants et leurs partenaires, ces projets ne se sont pas concrétisés. Qui plus est, le scénario semble vouloir se répéter pour le Centre de diffusion Clark qui, chassé du centre-ville, occupe à présent une partie d'un immeuble sis rue de Gaspé, dans le Mile End. Alors que l'immeuble a récemment été vendu, les coûts du loyer ont déjà augmenté et le propriétaire a refusé d'accorder un bail de cinq ans aux artistes, les mettant ainsi dans une situation précaire⁵. C'est ce genre de situation qui a entre autres mené les artistes à se regrouper de façon organique afin de défendre leurs droits et intérêts. Entre autres exemples récents, soulignons la création du groupe Pi², qui a été mis sur pied afin de rassembler les artistes occupant des locaux dans le Mile End et afin de proposer des solutions qui permettront à ces derniers de continuer d'habiter un quartier dont ils nourrissent la vitalité et l'identité. Les faits cités précédemment nous rappellent l'importance de doter les artistes, artisans et travailleurs culturels de moyens concrets pour faciliter l'acquisition d'espaces de création et de production, et plus spécifiquement, de lieux dont la vocation artistique sera assurée et consacrée...

⁵ MURPHY, Jessica. « Will gentrification threaten Mile-End artists? », *The Métropolitain*, <http://www.themetropolitain.ca/articles/view/345>, 29 mai 2008.

La pérennité des concentrations géographiques menacée

Pour plusieurs raisons, les artistes professionnels en arts visuels ont tendance à se regrouper dans des immeubles-phares tels le 5455, rue de Gaspé ou l'Usine Grover. Ils se regroupent pour pouvoir échanger, se procurer des matériaux plus facilement, collaborer avec des artistes d'autres disciplines, etc. Cette tendance est toutefois à la baisse ces dernières années. En effet, selon la recherche de Guy Bellavance et de Daniel Latouche, « on constate une réduction notable des immeubles de 6 ateliers ou plus : il y en avait 14 en 1996 contre 13 six ans plus tard; en 2005, il n'en restait plus que 10. » À la connaissance du comité Ateliers, ce nombre représente une sous-estimation du nombre d'immeubles regroupant des artistes et artisans, mais représente néanmoins une tendance lourde du milieu. Afin d'expliquer partiellement les causes de ce phénomène, les chercheurs en concluent que Montréal offre de moins en moins d'immeubles capables d'accueillir un grand nombre d'ateliers d'artistes. Cela s'expliquerait par « le regain immobilier de la fin du millénaire [qui] semble aussi avoir eu pour effet de limiter les possibilités de regroupements pour les refouler dans des immeubles de plus petite taille. »

Il sera nécessaire d'agir rapidement si la Ville de Montréal veut être en mesure de mieux accueillir, et de retenir sur son territoire les artistes professionnels en quête de lieux de création et de production. Les professionnels en arts visuels, en métiers d'art et en arts numériques étant parmi les plus mobiles de la gent artistique, donc les plus enclins à aller s'établir à l'extérieur du territoire montréalais.

D'autres freins au développement des ateliers d'artistes

La Proposition de Plan d'action publiée par Daniel Arbour & Associé résume de façon éloquente les divers enjeux qui freinent la consolidation et le développement du réseau d'ateliers pour artistes et artisans professionnels à Montréal : « les artistes montréalais sont actuellement confrontés à de sérieuses difficultés pour trouver un atelier : les lieux intéressants et accessibles financièrement sont limités.»⁶ On y aborde également le contexte précaire dans lequel évoluent les artistes professionnels locataires d'ateliers : « Le parcours de la plupart des artistes rencontrés est en effet constitué d'une succession de déménagements imposés par des hausses de loyer. (...) Les baux de location d'espaces commerciaux ou industriels sont souvent

Ateliers d'artistes et artisans – Diagnostic et plan d'action pour la Ville de Montréal, Daniel Arbour & Associés, 25 janvier 2006

d'une année, ce qui augmente la précarité.⁷ » Notons également que les déplacements fréquents des artistes d'un local à l'autre peut s'expliquer par l'embûche que représente le respect de certaines normes d'occupation comprises au Code du bâtiment du Québec.

Enfin, les rencontres du comité Ateliers avec divers porteurs de projets, ainsi que l'expertise et l'expérience détenues par les membres, ont permis de dégager certaines problématiques qui s'avèrent concordantes et/ou complémentaires aux portraits dressés par Arbour & Associés et Bellavance & Latouche. Au fil de nos rencontres avec des figures de proue de la revitalisation des lieux de création à Québec (dont les projets ont émergé à l'ère du renouveau signé L'Allier), il a été observé que l'accession à la propriété demeure plus facile à Québec qu'à Montréal, entre autres à cause du dynamisme du marché montréalais et de la valeur moyenne des espaces, plus élevée dans la métropole. De plus, l'explosion des ateliers d'artistes dans la ville de Québec au tournant des années 90 et leur croissance régulière **relèvent en partie de la mise en place de programmes publics de subvention, initiatives ayant donné au milieu d'extraordinaires moyens pour l'acquisition d'espaces de création et de vie.** Il a toutefois été souligné que la réelle portée de certains de ces programmes aurait pu être mieux évaluée. En effet, comme ce fut le cas entre autres dans le Quartier St-Roch, on donnait parfois accès à la propriété aux artistes professionnels sans toutefois les engager à long terme envers un lieu. Ainsi, les espaces ont pu être revendus sur le marché et ont, du coup, perdu leur vocation culturelle initiale.

Synthèse des enjeux

Soutien financier public et sources de capitalisation:

- On a premièrement observé que le programme de la Ville de Montréal pour le remboursement de la taxe d'affaires aux artistes en arts visuels et en métiers d'art ne touche qu'un nombre limité d'artistes (environ 400). Pour diverses raisons, notamment parce que les conditions d'accès au programme sont contraignantes pour certains artistes et parce que ce programme ne fait pas l'objet d'une promotion adéquate, seul un nombre limité d'artistes y ont recours.
- Plusieurs membres et invités au comité ont soulevé le fait que les projets collectifs d'ateliers ou d'ateliers-habitations ne s'inscrivent pas aisément, ou pas du tout, dans les programmes existants de financement public des infrastructures culturelles, comme par

Idem

exemple au programme d'aide aux immobilisations du MCCCCFQ. À titre d'exemple, un organisme à but non lucratif dûment constitué, ayant pour mission unique de fournir à la communauté artistique des espaces de création en location ne peut présenter de demande de financement au programme ci-haut mentionné, car il n'est pas considéré comme un organisme culturel mais bien comme un organisme de services (donc non éligible à la subvention).

Ce type de difficulté constitue un réel frein au développement de projets et peut également, quoique partiellement, expliquer la difficulté qu'éprouvent certains projets à se concrétiser, malgré l'intérêt citoyen et/ou l'appui moral du politique. On pense entre autres aux projets In Vivo et à L'Art passe à l'est, qui sont au cœur d'une mouvance pour la revitalisation dans Hochelaga-Maisonneuve, mais qui tardent à lever les fonds nécessaires à leur déploiement.

- Toujours en ce qui a trait au financement public des projets, le comité souligne que la timidité des programmes et des budgets afférents n'invitent pas au développement de projets audacieux et innovateurs qui pourraient jouer un rôle phare dans leur milieu d'accueil, notamment en ce qui a trait à la construction neuve.
- Les longs délais de traitement de demandes de financement public peuvent empêcher la réalisation de projets d'ateliers collectifs demandant une action rapide de la part de l'acheteur. Si de longues démarches de structuration des groupes et de demande de financement sont indissociables du développement de nouveaux projets d'ateliers collectifs, elles sont cependant inconciliables avec les mœurs des marchés immobiliers. La rapidité avec laquelle se déroulent les échanges commerciaux commande un meilleur accompagnement au développement de projets et un traitement plus rapide des dossiers présentés aux partenaires publics.
- Si un soutien gouvernemental adéquat s'avère essentiel pour le développement d'ateliers et d'ateliers-habitations, ainsi que pour le maintien de coûts d'occupation abordables, il serait possible de diversifier les leviers financiers qui s'offrent aux promoteurs de projets, ceci afin d'en faciliter la réalisation. Les projets de transformation d'édifices en ateliers, d'acquisition d'édifices déjà occupés par des ateliers d'artistes, ou de construction de nouveaux projets se heurtent souvent, comme beaucoup de projets issus du milieu sans but lucratif, au manque de financement et, surtout, à l'absence quasi totale de sources de capitalisation pour les promoteurs du secteur sans but lucratif. Pour réaliser leurs projets, les organismes dépendent souvent du financement public disponible – et ce dernier leur est difficilement accessible. L'accès facilité à la

capitalisation, ainsi que la création de nouvelles sources de financement, sont essentiels au développement des ateliers d'artistes professionnels sur le territoire montréalais.

Accompagnement et information

- Localisation d'immeubles, information sur la réglementation en matière d'urbanisme, information sur le partage des pouvoirs entre le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et les arrondissements; information sur les types de travaux requis, etc. : comme en font foi les commentaires entendus en rencontre et le Plan d'action d'Arbour & Associés, les artistes professionnels et porteurs de projets d'ateliers collectifs sont souvent déroutés devant les dédales administratifs liés à la réalisation d'un projet immobilier. On a entre autres souligné le manque d'une ressource « centrale » qui serait en mesure de transmettre de l'information générale sur les ateliers d'artistes à Montréal et de rediriger les artistes professionnels et promoteurs vers les organismes de soutien présents sur le territoire et vers les responsables de programmes de subvention existants. Tel que mentionné plus haut, l'information relative au programme de remboursement de taxe d'affaires est difficilement accessible et pauvrement diffusée. De plus, la réinscription au programme est un processus complexe qui doit être répété annuellement.
- Il est important de souligner l'apport majeur des CDEC et autres organismes de développement local dans la dissémination de l'information sur les programmes susceptibles de soutenir le développement de projets d'ateliers. Ces derniers jouent également un important rôle d'encadrement, de soutien et parfois même de levier financier relativement aux projets d'ateliers d'artistes. Toutefois, cet accompagnement et ce soutien, qui découlent des orientations que se donne chaque organisme, varie grandement d'un organisme à l'autre. Les CDEC ayant choisi d'en faire une priorité se butent fréquemment, et fort malheureusement, à un manque interne de ressources humaines et financières. Il faut urgemment reconnaître leur contribution, ainsi que celle d'organismes effectuant un travail similaire en ce qui a trait aux projets d'ateliers d'artistes, en leur accordant une reconnaissance et un soutien financier qui leur permettra de réaliser leurs objectifs en la matière.

Règlementation

Concernant les mises aux normes imposées lors de la transformation d'anciens bâtiments industriels en ateliers d'artistes, on remarque que les lieux pressentis pour une conversion en ateliers artistiques présentent souvent des caractéristiques industrielles qui en font des lieux particulièrement intéressants en regard de leur future fonction. Il arrive toutefois que la mise aux normes des bâtiments telle qu'exigée en vertu du **Code de construction du Québec** compromette une partie ou l'ensemble du projet de conversion. De plus, le zonage « industriel » est souvent préféré par les artistes en regard des possibilités qu'il offre en matière de production et de création, mais il ne permet pas certaines activités, comme par exemples certaines activités de diffusion, essentielles à la vie des ateliers d'artistes.

INITIATIVES ET PROGRAMMES À INCLURE DANS UN CADRE D'INTERVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ATELIERS D'ARTISTES SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALAIS

Avant de dresser la liste des initiatives et programmes à inclure dans un cadre d'intervention pour le développement d'ateliers d'artistes sur le territoire montréalais, le comité Ateliers met en lumière quelques **lignes directrices** :

- Au regard des enjeux soulevés, la promotion de la **diversité des modèles d'occupation** des projets d'ateliers collectifs est l'une des conditions de succès du cadre d'intervention. L'on doit ainsi mettre en place un cadre d'intervention qui soit souple et qui permette l'éclosion ou le développement de projets fort diversifiés, tout en mettant l'accent sur la **propriété collective comme modèle porteur et durable**;
- Les regroupements artistiques professionnels insistent sur l'importance de considérer la présence de lieux de création et de production culturelle comme une composante importante de la vitalité et du dynamisme des communautés, et comme un atout non négligeable dans les plans de redéploiement de quartiers. Il faut considérer l'apport non seulement culturel, mais également social, de la présence des artistes dans les quartiers. En effet, il a maintes fois été prouvé que la présence d'une masse critique d'artistes, qui vivent en interaction avec une diversité de résidents dans une communauté donnée, contribue à une dynamique de quartier propice à l'échange, à la créativité, au sentiment d'appartenance et à la construction identitaire. Pour assurer des liens fluides entre artistes et résidents, il faut toutefois assurer l'intégration organique d'ateliers et d'ateliers-habitations dans un milieu donné, et en favoriser la pérennité. Une façon de ce faire serait de varier les fonctions d'un immeuble tout en respectant le zonage prescrit. Par exemple, un édifice abritant des ateliers d'artistes pourrait également accueillir des groupes communautaires, des entreprises créatives diverses ainsi que des commerces de proximité en basilaire. On évite ainsi la ghettoïsation des artistes tout en favorisant les liens naturels pouvant se créer entre résidents, artistes, artisans, entrepreneurs et commerçants locaux.
- La pérennité de la vocation artistique des lieux est primordiale, particulièrement dans les cas où le financement public entre en jeu. En ce sens, l'on reconnaît les avantages de **l'acquisition collective** des espaces destinés à la création et à la production en arts visuels, métiers d'arts et arts médiatiques.

- L'on doit favoriser l'occupation des ateliers d'artistes par **une mixité d'artistes professionnellement reconnus**. Tel que mentionné précédemment, peu de données existent nous permettant d'évaluer de façon précise les besoins des artistes de Montréal en matière d'espaces de création et de production. **Toutefois, en adoptant une approche très conservatrice et objective, nous estimons urgent non seulement de sauvegarder les espaces de création et de production existants (dont beaucoup sont offerts en location, et donc soumis aux lois du marché), et de créer environ 400 ateliers supplémentaires.** Nous croyons que ces gestes pourraient répondre aux besoins immédiats de la communauté artistique professionnelle. Un aperçu plus clair des besoins émergera en observant la fluctuation de la demande lors de la mise en place de nouveaux programmes et de nouvelles initiatives découlant du cadre d'intervention.
- La notion d'accompagnement des groupes et ou artistes porteurs de projets coopératifs est **ESSENTIELLE** à la réalisation de projets durables et pérennes. La formation et l'information destinée aux gestionnaires de projets coopératifs est nécessaire dans la mesure où ces derniers doivent comprendre la complexité du modèle coopératif et la hauteur de l'engagement requis de tous les membres.
- Toutes les initiatives proposées dans le présent cadre d'intervention doivent être élaborées en **concertation avec le milieu culturel**, qui est à même d'indiquer à ses partenaires gouvernementaux, institutionnels et corporatifs les avenues à emprunter pour l'élaboration de programmes efficaces, utiles et durables.
- Au cours du développement de diverses mesures et initiatives en lien avec le cadre d'intervention, rappelons-nous constamment que **le rôle et l'apport des partenaires publics est crucial dans le financement de projets d'ateliers, car lui seul peut permettre de maintenir les prix des loyers à des niveaux accessibles.**

Tableau synthèse des initiatives proposées

Par souci de clarté, nous avons choisi de présenter les mesures à mettre en place sous forme de tableau-synthèse. Pour chaque mesure, nous indiquons si cette dernière vise les ateliers indépendants du lieu de résidence (nommés « ateliers d'artistes»), les ateliers-habitations, ou les deux. En ce qui a trait aux ateliers-habitations, rappelons a priori que le comité Ateliers favorise des mesures n'encourageant non pas l'accès à la propriété privée résidentielle, mais bien la mise en place d'espaces de création dans un espace résidentiel, lorsque ceci est le choix des artistes. Un explicatif pour chacune des mesures est fourni à la suite du tableau.

No	Description	Espaces visés	Partenaires investisseurs	Responsable de la livraison des services/fonds	Investissement requis
1	Créer un fonds de démarrage de projets d'ateliers d'artistes et ateliers-habitations	Ateliers d'artistes et ateliers habitations	Ville de Montréal Gouvernement du Québec Gouvernement du Canada	À déterminer	À définir
2	Créer un fonds de sauvegarde « Ateliers »	Ateliers d'artistes	Ville de Montréal Gouvernement du Québec Gouvernement du Canada	Organisme indépendant	À définir
3	Créer un bureau Info Atelier	Ateliers d'artistes et ateliers-habitations	Ville de Montréal	Organisme indépendant	
4	Favoriser l'implantation des « pôles culturels » dans les quartiers	Ateliers d'artistes et ateliers-habitations	Ville de Montréal	Ville de Montréal	
5	Améliorer le programme de remboursement de la taxe d'affaires	Ateliers d'artistes	Ville de Montréal	Ville de Montréal	
6	Créer un fonds immobilier en capital patient pour la réalisation de projets collectifs	Ateliers d'artistes et ateliers-habitations	Gouvernement du Québec Secteur privé	À déterminer	10M\$ + 5M\$ du privé
7	Bonifier les investissements dans les programmes de financement des infrastructures culturelles et en réévaluer les critères d'admissibilité	Ateliers d'artistes	Gouvernement du Québec Gouvernement du Canada	Gouvernement du Québec Gouvernement du Canada	10M\$ 12M\$
8	Créer un programme de mise aux normes pour transformation d'espaces en ateliers	Ateliers d'artistes	Ville de Montréal	Ville de Montréal	

Description des initiatives proposées

Mesure 1 : Un nouveau FONDS DE DÉMARRAGE servirait à accorder aux promoteurs de projets d'ateliers collectifs un prêt sans intérêt pour la préparation et le démarrage du projet (étude de faisabilité, montage financier, recherche de financement public et privé, documentation, pourparlers avec instances municipales, etc.) ainsi que pour le dépôt de garantie accompagnant l'offre d'achat. En cas de non-réalisation du projet, le prêt n'aurait pas à être remboursé et les pertes seraient absorbées par l'organisme subventionneur. Les modalités d'attribution du fonds doivent être élaborées en concertation avec le milieu culturel par des instances chargées de programmes de subventions d'infrastructures culturelles tels que le MCCCCFQ, Patrimoine Canadien et Chantiers Canada.

Mesure 2 :

Un FONDS DE SAUVEGARDE « Ateliers » serait destiné à l'acquisition et la gestion temporaire de bâtiments détenus par des intérêts privés dont la mise en vente menace la pérennité de l'activité d'artistes professionnels, d'artisans et d'organismes culturels. Les immeubles ainsi acquis pourraient être gérés par un organisme indépendant à but non lucratif. Les occupants et autres partenaires disposeraient alors d'une période précise pour se regrouper et acquérir le bâtiment dans le cadre d'un projet structurant pouvant être soutenu par divers partenaires. Dans l'éventualité où aucun projet à vocation culturelle n'émergerait, l'édifice serait alors remis sur le marché. Afin d'en assurer la bonne gouvernance et de confirmer la légitimité de son action, l'organisme responsable du Fonds de sauvegarde « Ateliers » serait doté d'un comité conseil (et/ou conseil d'administration) réunissant artistes montréalais, représentants des partenaires publics et représentants des arrondissements.

Mesure 3 :

En l'absence d'un lieu central d'information concernant les ateliers d'artistes, nous recommandons la création immédiate d'un bureau INFO ATELIER, qui serait en charge d'informer et d'accompagner les artistes dans leur recherche d'ateliers ou d'ateliers-habitations, ou de jouer un rôle d'information-conseil dans le cadre du démarrage de projets d'ateliers et d'ateliers-habitations. Interlocuteur privilégié du milieu culturel, le bureau faciliterait entre autres les liens entre les artistes et divers services de l'administration municipale, les arrondissements, les subventionneurs publics, divers ministères et les groupes de développement local présents sur le territoire montréalais. Le bureau pourrait également être à même de faire un inventaire

des édifices abritant des espaces de création, de production et de diffusion des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art, en collaboration avec les services de la Ville de Montréal détenant une expertise en la matière. Il pourrait identifier les édifices à préserver, à transformer en lieux de création/production artistique ou dont l'occupation culturelle pourrait être maximisée, le tout incluant les édifices à caractère religieux, dont le potentiel de réhabilitation par le milieu culturel est immense.

Mesure 4 :

Comme le mentionne le Plan d'action présenté par Daniel Arbour & Associés, la « Ville dispose déjà d'une réglementation assez complète pour permettre les ateliers », mais certaines difficultés demeurent en ce qui a trait aux réglementations qui limitent les artistes occupants dans leurs activités ou dans l'aménagement de leurs locaux. Le comité corrobore l'idée que la problématique des ateliers soit prise en compte dans les secteurs de planification détaillée du plan d'urbanisme, toutefois en veillant à ne pas cantonner le développement de projets d'ateliers dans des zones éloignées de l'activité commerciale et sociale des quartiers. Culture Montréal recommande que la Ville de Montréal, tout comme les arrondissements, maximisent l'utilisation des instruments de zonage qui sont à leur disposition afin de favoriser l'implantation et la pérennisation d'ateliers d'artistes. L'idée d'une désignation « bâtiment culturel », accordée par la Ville de Montréal et s'accompagnant de certains droits et acquis, a également été soulevée lors des consultations auprès des regroupements artistiques professionnels...

Dans un ordre d'idées plus large, Culture Montréal recommande que la Ville de Montréal et les arrondissements, en respect avec l'engagement 30 de la politique de développement culturel de la Ville de Montréal⁸, identifient, dans un délai rapproché, les pôles de production culturels existants sur le territoire, ceci afin de les doter des moyens nécessaires à leur consolidation et leur développement. Cet appui est jugé essentiel non seulement pour la pérennité de l'activité en arts visuels, arts médiatiques et métiers d'art dans les quartiers effervescents de Montréal, mais également pour le déploiement de la métropole culturelle. Car si la renommée de Montréal relève entre autres de grands événements culturels et de pôles d'attraction majeurs, comme le

⁸ En page 77 de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal (Montréal, métropole culturelle, Politique de développement culturel 2005-2015, Ville de Montréal, 2005), à la liste des engagements, on peut lire que « ... La Ville mettra en œuvre un plan d'intervention stratégique sur les pôles culturels, qui proposera les moyens de mettre en valeur les pôles existants, ainsi qu'un programme de développement de nouveaux pôles, en concertation avec chacun des arrondissements et des partenaires concernés. »

Quartier des spectacles et les grands musées, une métropole culturelle révèle son identité profonde dans l'intimité de la vie de quartier et dans la rencontre de l'art avec le quotidien.

Afin d'ancrer l'idée des quartiers culturels et des pôles de création, de production, de diffusion ou de patrimoine de façon permanente et durable dans une vision de développement commune pour Montréal, il serait nécessaire de faire de la culture un des piliers du Plan d'urbanisme de Montréal, dont la révision est prévue en 2010-2011. De plus, le Plan d'urbanisme pourrait identifier les pôles culturels actuels et en incubation et présenter une vision d'ensemble de leur déploiement sur le territoire.

En dernier lieu, afin de faciliter l'éclosion de lieux de production et de création en arts visuels, arts médiatiques et métiers d'arts sur tout le territoire montréalais, le comité Ateliers recommande la mise en place d'une stratégie d'inclusion des espaces culturels, s'inspirant de celle du logement social et abordable, pour les grands projets immobiliers sur le territoire montréalais.

Mesure 5 :

Compte tenu du peu d'artistes qu'il semble présentement toucher malgré les avantages qui y sont rattachés, le programme de remboursement des taxes d'affaires pour occupants d'ateliers doit faire l'objet d'une meilleure visibilité et être rendu plus accessible. L'accès à cette mesure devrait notamment être étendu aux artistes en arts médiatiques et en métiers d'arts. Une révision de la mesure, qui doit se faire en concertation avec le milieu, doit donc avoir lieu dans un délai rapproché.

Mesures 6 et 7 :

Comme tant d'autres projets collectifs, les projets d'acquisition d'anciens édifices industriels ou de terrains vacants et leur transformation en ateliers d'artistes se heurtent au manque de financement et surtout à l'absence quasi totale de capitalisation des promoteurs. De plus, en ce qui a trait aux programmes de financement public, des critères d'admissibilité souvent contraignants ne permettent pas la réalisation d'un nombre suffisant de projets porteurs pour le milieu.

Le soutien public demeure d'une importance capitale pour la réalisation de projets collectifs d'ateliers d'artistes. Sans aide publique, la plupart des projets ne pourraient être financièrement

viables car les loyers deviendraient dès lors inaccessibles aux membres de la communauté artistique. Afin de mieux planifier le développement d'infrastructures culturelles tant à Montréal que dans l'ensemble du pays, la pérennisation, la bonification et le renforcement de programmes tels qu'Espace Culturels Canada, Chantiers Canada et le Forum des équipements culturels du Gouvernement du Québec sont jugés essentiels. Les critères d'admissibilité aux programmes d'infrastructures culturelles administrés par Patrimoine Canadien permettent aux promoteurs de projets d'ateliers collectifs d'avoir accès à certaines subventions ; on recommande la révision des critères d'admissibilité aux programmes québécois de soutien au développement d'infrastructures culturelles afin d'en faciliter l'accès aux porteurs de projets d'ateliers collectifs. De plus, l'injection de nouveaux fonds destinés à la création d'ateliers d'artistes, (à hauteur suggérée de 12M\$ pour le gouvernement fédéral et 10M\$ pour le gouvernement du Québec) permettrait la réalisation d'un plus grand nombre de projets. Ces initiatives viendraient confirmer la volonté des gouvernements de participer au développement des talents québécois et canadiens en arts visuels, médiatiques et métiers d'art.

S'il appert urgent de multiplier le nombre de projets d'ateliers d'artistes sur le territoire montréalais, premièrement en augmentant les fonds publics qui y sont dédiés, il apparaît comme également pressant de diversifier les sources de capitalisation offertes aux porteurs de projets d'ateliers et d'ateliers-habitations. Ainsi, la création d'un nouvel outil de financement - soit un fonds destiné au prêt en capital patient - pourrait s'avérer une solution gagnante. Un tel produit financier pourrait jouer un rôle de levier appréciable et avoir un impact positif sur le nombre de projets réalisables grâce au financement public, tout en permettant aux porteurs de projets de maintenir les coûts locatifs à un niveau abordable pour les artistes.

Comme dans tout projet immobilier, les coûts de location des ateliers d'artistes sont la résultante de 3 composantes : les coûts d'opération (entretien, chauffage, taxe, gestion), l'apport de subvention et les coûts de réalisation du projet, qui se traduisent par des frais financiers (i.e. prêt hypothécaire). Si nous supposons la mise en place d'une gestion efficiente des immeubles, nous pouvons postuler que les coûts d'opération sont fixes ou facilement prévisibles. La marge de manœuvre dont le promoteur dispose afin de fixer le prix d'achat ou de location des unités est donc une modulation des subventions à obtenir en regard des frais financiers encourus (prêt hypothécaire et autres sources de capitalisation). C'est là que le prêt en capital patient démontre toute sa puissance. En ayant recours à un prêt en capital patient, le promoteur reporte l'ensemble des frais d'intérêts et le remboursement complet du capital à la fin du terme de 15

ans. De plus, cette source de capitalisation permet une réduction des investissements publics et du prêt hypothécaire nécessaires à la réalisation du projet. Pour le subventionneur public, la combinaison subventions directes / prêt à capital patient lui permet de réaliser un nombre plus important d'ateliers pour artistes, au regard de la réduction de la proportion des subventions allouées pour chaque projet.

Pour la mise en place du fonds pour prêt en capital patient, le Gouvernement du Québec sera invité à accorder à un gestionnaire de fonds un prêt sans intérêt de 8,6M\$ d'une durée de 15 ans. Le remboursement du capital se fera à la quinzième année. Le gestionnaire du fonds ne sera tenu qu'au remboursement de ce capital dans la même proportion que les remboursements qu'il obtiendra des investissements réalisés dans les projets.

Dans un montage financier comportant une partie de prêt en capital patient, l'apport des partenaires privés serait de deux types. D'une part, il s'agirait d'un financement hypothécaire standard d'une portion du coût de réalisation par une institution financière. D'autre part, une fois l'apport du gouvernement du Québec confirmé (8,6M\$), le gestionnaire du Fonds pour prêt en capital patient pourrait augmenter la capitalisation initiale d'un apport non gouvernemental additionnel (évalué à 3,3M\$).

Le pro-forma qui suit démontre la faisabilité de la formule proposée selon les paramètres d'un projet type de 30 000 pi² comportant 30 espaces ateliers de 1000 pi² chacun. Sa réalisation est évaluée, en fonction du marché actuel, à 125 \$ / pi². Notons qu'un montant équivalent à 25 % de réalisation du projet a été jugé comme étant la proportion optimale de financement pouvant être accordée sous forme de capital patient, ce qui permet de maintenir à environ 11\$ /pi² (incluant les frais) le coût d'occupation des espaces, coût qui s'avère encore accessible pour les artistes. La proportion du financement public nécessaire à la viabilité d'un projet, elle, est évaluée à environ 50 %.

Ainsi selon le scénario présenté et en tenant compte de la disponibilité d'un fonds de capital patient capitalisé à hauteur de 11,9M\$, nous serions en mesure de réaliser environ 400 unités d'ateliers financées à hauteur de 23 % par ledit prêt en capital patient.

Financement d'un projet type incluant le prêt en capital patient

30 000 pieds carrés

30 unités de 1000 pieds carrés chacune

Coût de réalisation : 125 \$ / pi²

Coût du projet type	Financement du projet type		
Immobilier			
Acquisition	450 000 \$		
Frais afférents	105 478 \$		
Améliorations locatives	3 182 205 \$		
Fonds de roulement	124 473 \$		
		Dettes	
		Emprunt hypothécaire	866 809 \$ 22 %
		Prêt en quasi équité	
		Partenaires locaux	100 000 \$ 3 %
		Apports et capitalisation	
		Apport du milieu	76 000 \$ 2 %
		Subventions	1 931 127 \$ 50 %
		Fonds capital patient	888 139 \$ 23 %
Total :	3 862 256 \$	Total :	3 862 255 \$

Investissement totaux pour 400 unités d'ateliers de 1000 pi² chacune

Nombre total de pieds carrés : 400 000 pi²

Coût de réalisation : 125 \$ / pi²

Financement du projet type (30 000 pi ²)	Financement pour 400 unités (400 000 pi ²)		
Dettes			
Emprunt hypothécaire	866 809 \$	22 %	
Prêt en quasi équité			
Partenaires locaux	100 000 \$	3 %	
Apports et capitalisation			
Apport du milieu	76 000 \$	2 %	
Subventions	1 931 127 \$	50 %	
Fonds capital patient	888 139 \$	23 %	
Total :	3 862 256 \$	Total :	51 496 746 \$

Mesure 8 :

Reprenant la recommandation émise par Arbour & Associés dans sa proposition de Plan d'action (2006), le comité Ateliers suggère la création, par la Ville, d'un programme de mise aux normes pour la transformation d'espaces en ateliers. Ce programme serait offert tant aux coopératives qu'aux artistes professionnels individuels reconnus. Les modalités d'attribution et les critères d'admissibilité restent à déterminer, en concertation avec le milieu.

ANNEXE

Membres du comité Ateliers

Président : Pierre Richard, RESO et membre du conseil d'administration de Culture Montréal

Coordination : Sandra O'Connor, Culture Montréal

Jacques Charest, Fiducie du chantier de l'économie sociale

Michel Des Jardins, Imago

Rose-Marie E. Goulet, artiste et conseil d'administration de Culture Montréal

Louise Hodder, directrice générale, CDEC Centre-Sud/Plateau-Mont-Royal

Anne-Marie Jean, directrice générale, Culture Montréal

Invités aux rencontres du comité Ateliers :

Gérard Allard, pour le projet de coop Lézart

Mathieu Beauséjour, artiste, pour le Centre d'art et de diffusion Clark

Florent Cousineau, architecte et promoteur de projets d'ateliers-habitations, Québec

Gilles Dempsey, pour le 4060, boulevard Saint-Laurent

Gaétan Gosselin, pour Méduse, Québec

Marie-Anne Marchand, artiste, pour le Chat des artistes

André Paradis, artiste, pour le projet La Cité des Artistes

Associations et regroupements artistiques professionnels consultés :

Regroupement des artistes en arts visuels du Québec

- Christian Bédard, directeur général

- Lise Létourneau, présidente

- ainsi que deux représentants du conseil d'administration

Conseil des métiers d'art du Québec

- Serge Demers, directeur général

- Renée Gélinas, artisane et ex-membre de la Coopérative Sauvons l'usine (Grover)

- Hélène Cloutier, agente de développement aux services

Conseil québécois des arts médiatiques

- Barbara Ulrich, directrice générale

Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec

- Bastien Gilbert, directeur général

L'Agenda 21 de la culture : un guide de survie urbaine pour le siècle qui commence

Un résumé de Simon Brault, président de Culture Montréal, 2010.

C'est en 1992, à l'occasion du Sommet de la Terre à Rio, que nous avons entendu pour la première fois l'expression « Agenda 21 ». Ce plan mondial pour le 21^e siècle adopté par 173 chefs d'État a mis en évidence la notion du développement durable et le rôle des collectivités locales pour s'attaquer à des problèmes mondiaux aussi divers que la santé, la pauvreté, le logement, la pollution, la désertification ou la gestion de l'agriculture.

L'Agenda 21 de la culture, comme son nom l'indique, traite de développement culturel. Il a été adopté à Barcelone le 8 mai 2004 dans le cadre du premier Forum universel des cultures. C'est un document important en raison de la pertinence de ses constats et du caractère pratique de ses recommandations. Il illustre à quel point, partout dans le monde, les axes du développement culturel sont maintenant redéfinis à partir des villes et des gouvernements locaux. Enfin, il soutient que le développement culturel doit intégrer les impératifs que sont les droits de la personne, la diversité des expressions culturelles, la démocratie participative et la création de conditions pour la paix.

L'Agenda 21 de la culture affirme que les villes et les territoires locaux sont le cadre privilégié pour une véritable reconstruction culturelle dans la mesure où on décide d'y favoriser un dialogue créatif entre identité et diversité, entre individu et collectivité. Il souligne l'urgence de trouver un point d'équilibre entre la vocation publique de la culture et son institutionnalisation. Il plaide pour une limitation du rôle du marché comme unique décideur de l'attribution des ressources culturelles. Il rappelle que l'initiative des citoyens (y compris les artistes, évidemment), pris individuellement ou réunis en associations ou en mouvements sociaux, est le véritable fondement de la liberté culturelle.

L'Agenda 21 traite d'accès à la culture et de l'importance d'évaluer correctement les apports de la création et de la diffusion des biens culturels, qu'ils soient le fait d'amateurs ou de professionnels, qu'ils soient de nature artisanale ou industrielle, individuelle ou collective. Il rappelle que la culture est un facteur grandissant de création de richesse et de développement économique. Finalement, il établit une liste d'une trentaine d'engagements que peuvent prendre les pouvoirs locaux pour développer des politiques culturelles à l'ère de la mondialisation.

L'Agenda 21 de la culture est soutenu par quelque 350 villes, gouvernements locaux, réseaux, associations et organisations. Plus de 125 villes et gouvernements, dont Montréal, Toronto et le gouvernement du Québec, ont officiellement entériné le document. Son site Internet officiel (www.agenda21culture.net) présente un « Plan de la ville imaginaire » que je vous invite à consulter pour visualiser l'enchevêtrement des réseaux composant ce mouvement.

Il y a encore beaucoup à faire pour que la culture soit considérée comme une dimension incontournable de nos trajectoires personnelles et de l'organisation de nos collectivités, mais cette compréhension progresse. On le sent, on le constate, mais surtout, on peut contribuer à accélérer les choses.

On peut agir localement pour changer le monde, y compris sur le front culturel.